MAIRIE
DE
MONTERBLANC
MORBIHAN
56250

Tel : 02 97 45 90 03
Fax : 02 97 45 84 36
e-mail : mairie@mairie-monterblanc.fr

ARRETE COMPLEMENTAIRE

portant prescription d'une enquête publique en vue
de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la COMMUNE DE MONTERBLANC,

VU la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10 et R 123-19,

VU la délibération du conseil municipal du 30 octobre 2008 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 16 septembre 2010 arrêtant le projet de PLU,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

VU la décision du 18 juin 2010 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes désignant Madame Amandine MEUBLAT en qualité de commissaire-enquêteur,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter l'arrêté du 7 décembre 2010,

ARRETE

Article 1er – L'enquête publique nécessaire à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTERBLANC porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

Article 2 – L'enquête publique se déroulera pendant un mois, du jeudi 6 janvier 2011 jusqu'au lundi 7 février 2011 inclus.

Article 3 – Le registre sera clos et signé par le Maire et transmis au commissaire enquêteur dans les 24 heures, à l'expiration du délai d'enquête.

Article 4 – L'arrêté sera affiché en mairie, au kiosque place Anne de Bretagne et sur le site de l'aérodrome et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Article 9 – Une copie du présent arrêté sera transmise :
- au commissaire-enquêteur,
- au Préfet du Département du Morbihan
- au Président du Tribunal Administratif de Rennes.

PRÉFECTURE du MORBIHAN
DCL - Reçu le
24 DEC. 2010

A MONTERBLANC, le 22 décembre 2010

Le Maire,

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)

Joseph CLOAREC